

Jours d'ouverture >

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h.
Jeudi de 8 h 45 à 12 h 30.

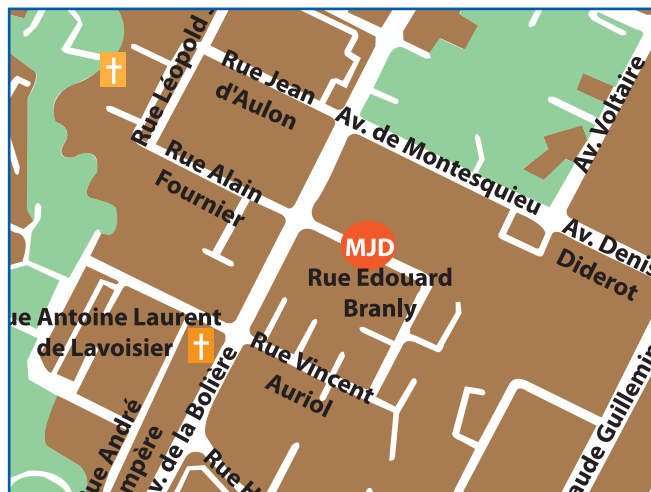
Point Visio Accueil >

Communauté de Commune du BEAUNOIS
Maison du département de JARGEAU
Maison du département de MEUNG SUR LOIRE ET PITHIVIERS
Mairie de GIEN
Mairie de PATAY

Adresse et plan d'accès >

Maison de la Justice et du Droit

3, rue Edouard Branly
45100 - ORLÉANS
Tél. 02.38.69.01.22 - Fax. 02.38.63.98.74



Conseil de l'Ordre
des Avocats
d'Orléans



www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SDAC-DICOM
13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01
www.justice.gouv.fr

*Des permanences
juridiques gratuites
pour vous aider
et vous informer*

**Placée sous
l'autorité du
ministère de la
Justice, la Maison de
Justice et
du Droit a pour
mission de
permettre à
l'institution judiciaire
d'être plus proche,
plus accessible,
plus rapide et plus
compréhensible.**

Maison de
Justice et du
droit

Conception : DICOM - Crédit photo : MJD d'Orléans - PhotoAlto

> Orléans



www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit

< L'accès au Droit sur rendez-vous >

Une Présence Judiciaire >

- **Le Greffier**

Il assure l'accueil et une présence judiciaire.

- **Le Délégué du Procureur de la République**

Sur décision du Procureur, il notifie les rappels à la loi, assure la médiation pénale en présence de la victime et de l'auteur de l'infraction. (Sur Convocation).

Accueil et Aides aux Victimes >

- **AVL**

Aide les victimes d'infractions pénales, par information et dans l'orientation de leurs démarches (le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30)

- **Psychologue**

soutien psychologique des personnes victimes d'infractions pénales (le jeudi matin de 9 h à 12 h)

La résolution amiable des conflits >

- **Le Conciliateur**

Il favorise le traitement amiable des conflits en matière civile. C'est un moyen simple, rapide et gratuit d'obtenir un accord entre les parties (le 2^e et 4^e mardi du mois).

- **Le délégué du défenseur des droits (mission médiation)**

Règle les litiges, entre l'administration et le particulier (le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h 17 h).

- **Lien Social et Médiation**

Règle les litiges, conflits de voisinage et familiaux par la médiation (1^{er} et 3^e lundi matin de chaque mois et le vendredi matin).

- **Le délégué du défenseur des droits (mission enfants)**

Défendre et promouvoir les droits de l'enfant (le jeudi de 10 h à 12 h).

< Consultation juridique

Consultations gratuites d'avocats en fonction des ressources (les 2^e et 4^e vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

Consultations gratuites de notaires (1^{er} et 3^e jeudi de 9 h à 12 h).

< Information juridique

- **C.I.D.F.F**

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (le mardi de 13 h 30 à 16 h 30 et le jeudi de 9 h à 12 h).

- **Famille de France**

Information sur le Droit de la **Consommation** (le mercredi de 9 h 30 à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h) et le **Surendettement** (le mercredi et le vendredi de 14 h à 17 h).

- **C.D.A.D (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) :**

- information juridique (Permanences téléphoniques).

- **ADIL 45**

Information juridique sur le droit du logement les 2^e et 4^e mardi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 30.

- **SOS Famille Emmaus**

- aide à la constitution des dossiers de surendettement (le lundi de 14 h à 17 h).

- **Ecrivain public**

- le mardi de 9 h à 12 h et le mercredi de 14 h à 17 h.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Maison de Justice et du Droit D'ORLÉANS – 02.38.69.01.22